|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22) Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 75-F** |
|  | **26 août 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RÉSULTATS DE LA MISE EN œUVRE DES MESURES D'EFFICACITÉ DÉCRITES  à L'ANNEXE 2 DE LA DÉCISION 5 (RÉV. DUBAÏ, 2018) POUR LA PéRIODE 2020-2023 | |
|  | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document fait le point sur les résultats de la mise en œuvre des mesures d'efficacité décrites à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires pour la période 2020-2023.  **Suite à donner**  Il est demandé à la PP d'**examiner** le présent document.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-005-F.pdf)  [*Document C21/9 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0009/fr)  [*Document C22/9 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0009/fr) |

# A Introduction

Le présent document vise à faire le point sur la mise en œuvre des mesures d'efficacité décrites à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

Enfin et surtout, une évaluation globale de la pertinence de l'utilisation et de l'allocation des ressources s'impose également afin de garantir à l'Union une utilisation optimisée et appropriée des sources limitées de financement à sa disposition.

Dans les Documents C15/45, C16/45, C17/45, C18/45 et C19/45, il a été rendu compte au Conseil des mesures à appliquer pour chacun des exercices biennaux 2014-2015, 2016-2017, 2018-2019 et 2020-2021.

La période de la pandémie de COVID-19 a apporté à l'UIT beaucoup d'enseignements utiles pour la suite de l'application des mesures d'efficacité visées à l'Annexe 2 de la Décision 5. Ainsi, bien que les réunions virtuelles et hybrides permettent d'économiser aux membres des frais de voyage et d'hébergement, elles ont fait augmenter les dépenses d'appui du secrétariat (entre autres pour le recrutement de modérateurs, la sécurité, le contrôle de l'accès et les équipements spéciaux à l'entrée des salles de réunion).

On trouvera à la **section C** une liste de mesures complémentaires dont le secrétariat étudie la possibilité après avoir évalué les économies potentielles.

Une évaluation rigoureuse sera nécessaire pour mettre en évidence les mesures d'efficacité futures devant permettre d'abaisser les frais généraux et de réserver davantage de ressources à l'accomplissement de la mission de l'UIT et à l'aide de ses membres.

# B Mise en œuvre de 27 mesures visant à améliorer l'efficacité de l'UIT et à réduire ses charges

Le tableau suivant présente les résultats de la mise en œuvre de chacune des mesures d'efficacité pour la période 2020-2023, assortis de commentaires quand on l'a jugé nécessaire. Une 28ème mesure a été ajoutée pour tenir compte des économies liées au COVID-19 de la période 2020‑2021.



# C Autres mesures envisagées par la direction de l'UIT

• Dans la mesure du possible et sauf si des frais d'annulation devaient s'appliquer, assurer les services d'interprétation uniquement sur demande pour les manifestations telles que les réunions de commissions d'études, les ateliers, les séminaires, les réunions de groupes consultatifs, etc.

• Réduire les missions qui n'ont pas d'incidence sur la fourniture de produits et de services essentiels aux membres de l'UIT.

• Limiter les nouveaux contrats SSA et services contractuels au titre du budget ordinaire.

• Réduire les frais de voyage en révisant la politique relative aux "Conditions régissant les voyages officiels" afin d'accroître le recours aux vols en classe économique.

• Faire appel à des vérificateurs externes pour évaluer dans quelle mesure des ressources sont utilisées à des activités et des fonctions non essentielles, entre autres la situation actuelle dans le domaine informatique et s'agissant d'élaborer des logiciels en interne.

• Opérer le passage au numérique des activités et des procédures.

• Mettre fin aux véhicules de fonction avec chauffeur dans les bureaux régionaux.

• Recenser les possibilités de réduire les charges par l'externalisation des services d'appui et de traitement assurés en interne qui existent sur le marché à qualité équivalente et à moindre coût.

• Pour l'application de la mesure d'efficacité No 4 figurant dans la section B, demander aux vérificateurs externes de réaliser une étude approfondie sur le nombre de fonctionnaires dans chaque unité et leur grade, en tenant compte de l'importance des activités des Secteurs pour les États Membres, les Membres de Secteur et les Associés.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_